





➔ *Qu'est-ce que le secteur sauvegardé de la Vallée du M'zab ?*

**C**'est le périmètre de classement de l'espace culturel et historique de la vallée du M'Zab, créé et délimité par décret exécutif n°05-209 du 04 juin 2005.

➔ *Qu'est-ce que le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS) ?*

**C**'est un outil technique et juridique de protection, de restauration, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du secteur sauvegardé, issu de la loi n°98-04 du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel.

**L**es précédents textes de classement de la vallée du M'Zab, en tant que patrimoine national en 1972 et universel en 1982, étaient dépourvus de périmètre englobant l'ensemble des éléments patrimoniaux de l'espace culturel du M'Zab et n'avaient pas une vision Globale et intégrée de protection.

**P**ar ailleurs, et depuis plus d'une décennie, la vallée vivait d'importantes mutations socio-économiques qui se sont répercutées négativement sur la préservation de son patrimoine. Elles se sont manifestées, entre autres, par l'urbanisation accélérée du territoire et les transformations effectuées sur le cadre bâti des ksour. Ceci s'explique principalement par la démographie galopante et les changements survenus de la vie quotidienne des habitants.

**C**es facteurs ont donné lieu à des conurbations, souvent incohérentes, entre la majorité des ksour, le cas de Ghardaïa-Mélika-Beni Izguen-Bounoura. Elles ont aussi porté atteinte aux champs de visibilité et aux périmètres de protection des monuments et sites historiques et archéologiques, répartis le long de la vallée. Même le paysage naturel, constitué du relief naturel, des palmeraies et des cours d'eau, n'a pas été épargné par l'urbanisation effrénée. Cet élément fondamental dans l'harmonie paysagère de la vallée se trouve aussi menacé par sa disparition.

**P**our préserver l'authenticité des lieux, la mise en œuvre du secteur sauvegardé de la vallée s'impose comme moyen technique et juridique opportun. Sa concrétisation sera relayée par l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur qui capitalisera les ressources culturelles territoriales pour un développement durable et intégré.

## Présentation de la vallée du M'ZAB

**L**a vallée du M'Zab, chef lieu de la wilaya de Ghardaïa, est située à 600 km au sud de la capitale Alger. Elle regroupe une population de près de 150 000 habitants répartie dans les quatre communes (Daya Ben Dahoua, Ghardaïa, Bounoura et El-Atteuf) .

**E**lle est constituée de cinq ksour El Atteuf, Bounoura, Mélika, Béni Izguen et Ghardaïa qui témoignent d'un savoir faire urbanistique et architectural millénaire et unique au monde. Ce riche héritage historique a permis à la vallée d'être classée comme patrimoine national en 1971 et comme patrimoine universel par l'UNESCO en 1982.

**L**es cités-oasis du M'Zab doivent leur célébrité à l'ingéniosité de leur système d'urbanisation et de conception architecturale dans un milieu aride et inhospitalier.

En effet, le territoire est rigoureusement structuré pour capitaliser les ressources hydriques de l'Oued M'Zab et rentabiliser l'occupation spatiale. Chaque ksar dispose d'une palmeraie (Espace de subsistance et de résidence estivale), d'un ensemble de cimetières et d'ouvrages défensifs qui délimitent sa mitoyenneté avec les ksour voisins.

Quant à l'architecture, qualifiée d'avant-gardiste, elle est d'une pureté et d'une fonctionnalité très aigüe, en parfaite harmonie avec l'environnement et en conformité avec l'esprit de la communauté.

# Présentation de la vallée du M'ZAB

La région du M'Zab comporte également des vestiges préhistoriques, notamment des gravures rupestres qui remontent à plus de 5000 ans A.J, mises à jour en 1934, par les professeurs Pierre Roffo et Joël Abonneau. Parmi ces stations, on dénombre les sites de Moumou et N'Tissa (près de Beni Izgen), sur les vestiges du ksar Baba Saad (près de Ghardaïa), ainsi que dans la région de Daya Ben Dahoua et au lieu dit Sidi Mbarek près de Beriane.



# Les monuments historiques de la vallée du M'Zab

## • Les sites antérieurs

Il s'agit des ruines des premiers ksour berbères de la vallée précédant la création de la pentapole. Parmi les vestiges célèbres, figurent les ksour Talzdiat et Aoulaoual à El Atteuf, le ksar de Boukeaou à Beni Izgen, le ksar Aghram N'Ouadai à Mélika et le ksar de Baba Saâd à Ghardaïa.

## • Les monuments religieux

Ces monuments regroupent de nombreuses anciennes mosquées se trouvant dans les différents ksour, des lieux de prières et des sites funéraires. Ils se caractérisent par leur pureté architecturale unique en son genre, dépourvue de tout ornement et décoration. Les mosquées constituent le point culminant de chaque Ksar, symbole de l'unité sociale. Leur minaret, culmine sur les hauteurs en dessinant le sommet de la forme pyramidale du paysage ksourien. Il existe par ailleurs, d'autres lieux de prière au sein des cimetières, tels que Sidi Brahim à El Atteuf, Cheikh Ba M'hamed à Ben Izgen, le site de prière Cheikh Ba Abderahman El Kourthi à Mélika, le lieu de prière de Cheikh Ba Dahmane de Bounoura et ami Saïd de Ghardaïa.



# Les ouvrages défensifs

Comme tout établissement humain de l'époque médiéval, le souci défensif est une nécessité absolue pour la survie du groupe. Ainsi, on retrouve au M'Zab un système défensif spécifique, composé essentiellement de mur d'enceinte autour des ksour, des maisons rempart et des Bordj répartis à la limite du territoire. Les plus célèbres de ces ouvrages sont :

- ➔ le rempart de Beni Izgen, édifié au 19<sup>ème</sup> siècle et classé monument historique en 1956. Il ceinture le ksar sur une distance de près de 1 550 mètres linéaires et comporte les Bordj de Boulila et El Khoukha.
- ➔ Les maisons rempart de Bounoura
  - ➔ les Bordjs de la palmeraie de Bounoura, Kaci N'Daoud et Dada Bouaazoun
  - ➔ les Bordjs de la palmeraie de Ghardaïa, Boulanouar et Ijoudad
  - ➔ les Bordjs de la palmeraie d'El Atteuf, Ammi Zakri et Aoulaoual



06



## Les ouvrages hydrauliques

**L**e système de captage et de répartition des eaux , géré par des sages dénommé des “Oumana” , est très riche en enseignements.

Il a été mis au point pour une utilisation optimum et rationnelle des eaux de pluie et de la nappe phréatique afin de permette leur disponibilité en permanence. Ce système qui attire l'intérêt de nombreux spécialistes en hydraulique, atténue le débit des crues de l'Oued M'Zab, stocke l'eau dans des petits barrages et retenues, permet l'alimentation de la nappe phréatique et assure un partage équitable de l'eau.

**D**e l'ensemble des ouvrages hydrauliques traditionnels, les puits capteurs d'eau sont d'une importance capitale pour l'alimentation en eau.

Ils sont des centaines répartis le long du lit de l'Oued M'Zab. Ils ont été creusés dans la nappe phréatique pour l'alimenter en eau lors des pluies et crues. C'est une véritable prouesse technique pour une région aussi aride. Les principales autres composantes du système se présentent comme suit :

- l'ouvrage de partage des eaux de la palmeraie de Ghardaïa avec ses barrages d'Amlaga, Touzouz, Bouchan et Ahbass Adjadi.
- l'ouvrage de partage des eaux de la palmeraie de Beni Izgen , de Tikabléine et Taghribt et le grand barrage
- Le grand barrage d'El Atteuf
- Le barrage d'Azouil de Bounoura



# Les Souks

**C**haque Ksar de la vallée comporte un souk pour les besoins quotidiens de la population résidente et les échanges économiques avec l'extérieur.



Les souks les plus célèbres restent celui de Ghardaïa, unique en son genre en Afrique du nord par son système de galerie, qui est le poumon économique de la vallée, et le souk de Beni Izgen où s'effectue de nos jours la vente à la criée.



## *Périmètre et limites du secteur sauvegardé*

**L**a surface du secteur sauvegarde la vallée du M'ZAB est de 50 km<sup>2</sup>. Il est limité :

- **du Nord-Est au Nord-Ouest par :**

- le terrain réservé à la mise en valeur de Hamrayat (commune d'El Atteuf).
- l'amont de l'Oued Labiod (commune de Daïa Ben Dahoua) en passant par les intersections de l'Oued Azouil et la route nationale N°1 (à 6km de Ghardaïa), jusqu'au Oued Laâdira

- **du sud-Est au Sud-Ouest par :**

- L'amont de l'Oued Labiod (commune de Daïa Ben Dahoua)
- l'aval du grand barrage d'El Atteuf en passant par les intersections de l'Oued Aridane, Oued Touzouz, Oued Belghanem, Oued N'Tissa et la route Nationale N°1 (à 4km de Bounoura)

- **de l'Est : à 1,5km en aval du barrage d'El Atteuf**  
de l'Ouest : à 1,5km en amont du barrage de Daïa Ben Dahoua.

Projet de secteur sauvegardé de la vallée du M'Zab



## *Les Principaux Objectifs du Secteur Sauvegardé*

- Préserver le patrimoine bâti et naturel et arrêter leur processus de dégradation.
- Instaurer un cadre de concertation et de coordination entre les acteurs concernés.
- Mettre en place un outil juridique permettant l'application de la loi relative au patrimoine culturel.
- Protéger les champs de vision du paysage ksourien conformément à la règle sky-line.
- Définir un périmètre de protection et de visibilité des monuments et sites historiques
- Encourager l'urbanisation en cité-jardin dans les nouveaux pôles d'extension pour maintenir l'écosystème oasien.
- Définir les actions à entreprendre dans le périmètre (mesures d'urgence, préservation restauration, réhabilitation, restructuration, requalification, réaménagement, etc.)



# Les Principaux Objectifs du Secteur Sauvegardé

- Définir les zones de servitudes.
- Elaborer un inventaire des monuments et sites historiques.
- Mettre en place la signalisation des monuments et sites historiques.
- Elaborer un manuel de restauration.
- Encourager la production architecturale ksourienne et bioclimatique (gabarit, matériaux de construction, couleur, texture, etc.).
- Promouvoir le patrimoine immatériel (artisanat, gastronomie, fêtes populaires, etc.).
- Promouvoir le tourisme culturel pour un développement économique durable dans le respect de la culture locale.



## Processus d'élaboration et d'approbation du PPSMVSS

L'établissement du PPSMVSS est prescrit par délibération de l'assemblée populaire de wilaya (APW) à la demande du wali sur saisine du ministre chargé de la culture



# Elaboration du PPSMVSS

Phase1: diagnostic de l'état de fait et les mesures d'urgence



Phase2: avant - projet du PPSMVSS



Phase3: rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur du sauvegardé



# Approbation du PPSMVSS

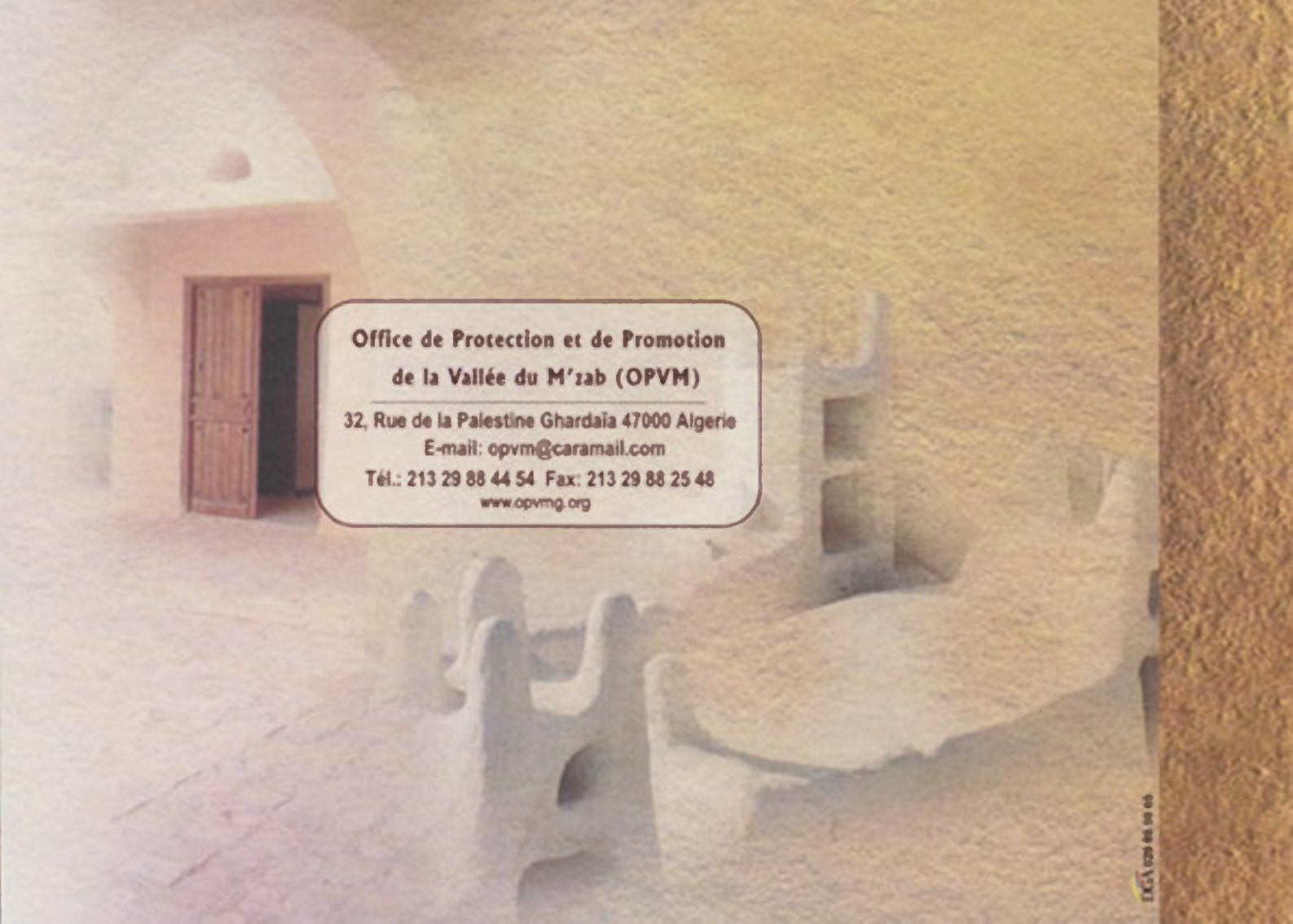
Le projet de PPSMVSS est adopté par délibération de L'APW

Le projet de PPSMVSS est rendu public par arrêté du wali

Le projet de PPSMVSS est soumis à l'enquête publique pendant 60 jours et doit faire l'objet pendant cette période d'un affichage au siège de la wilaya et des communes concernées

Le PPSMVSS est publié au journal officiel, selon le cas, par arrêté interministériel ou par décret exécutif





**Office de Protection et de Promotion  
de la Vallée du M'zab (OPVM)**

**32, Rue de la Palestine Ghardaïa 47000 Algerie**

**E-mail: [opvm@caramail.com](mailto:opvm@caramail.com)**

**Tél.: 213 29 88 44 54 Fax: 213 29 88 25 48**

**[www.opvmg.org](http://www.opvmg.org)**